

Merci d'avoir procédé à l'acquisition d'une Ép@rgne à terme. Ce placement a été effectué dans le folio [0184367-ET-02]. Il comporte les caractéristiques suivantes :

- date d'émission :
- date d'échéance :
- dépôt initial de :
- terme de :

Les intérêts sont versés dans le compte X.

Votre placement n'est ni négociable, ni transférable, ni rachetable avant son échéance et ne peut être donné en garantie qu'en faveur de la caisse émettrice. Ceci est un dépôt au sens de la Loi sur l'assurance-dépôts.

Vingt (20) jours avant l'échéance, vous recevrez dans votre boîte de messages AccèsD un courriel vous invitant à revoir et, au besoin, à modifier les paramètres de renouvellement de ce dépôt grâce à une fonction offerte dans AccèsD.

Si vous ne modifiez pas les paramètres de renouvellement de votre dépôt avant la date d'échéance, les conditions applicables à ce dépôt seront renouvelées à cette date, et de la même façon par la suite à chaque nouvelle date d'échéance; toutefois, la somme en dépôt portera intérêt, à compter de chaque renouvellement, au taux applicable aux dépôts à terme similaires faits à cette date.

Si vous ne désirez pas renouveler votre dépôt à son échéance, vous pourrez avant cette date modifier les paramètres de renouvellement en choisissant de virer les fonds de ce dépôt vers un de vos comptes. Ce virement constituera alors la preuve du remboursement du dépôt. La caisse est réputée vous avoir remboursé lorsque le relevé des opérations relatif à votre compte ou aux opérations de la caisse démontre un tel remboursement.

Sous réserve des règles applicables à un régime enregistré, en cas de décès du membre, le liquidateur pourra, à son choix, demander à la caisse :

- le remboursement total du dépôt avant échéance incluant les intérêts courus
- le transfert du dépôt en totalité à un ou des héritiers, aux mêmes conditions que celles du dépôt alors en cours.

Le liquidateur pourra exercer son choix une seule fois. Si le dépôt est au nom de plus d'un membre, le choix devra être fait non seulement par le liquidateur, mais également par les autres membres.

Puisque ce courriel contient des renseignements importants et présente les conditions régissant votre Ép@rgne à terme, veuillez l'imprimer et le conserver dans vos dossiers jusqu'à l'échéance. Prenez note que ce courriel disparaîtra automatiquement de cette boîte de messages 90 jours suivant son envoi, et ce, sans préavis. Aucune autre confirmation de votre Ép@rgne à terme ne vous sera transmise.

Pour en savoir plus, veuillez composer le 1 800 CAISSES (1 800 224-7737).